



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. D'EURE ET LOIR

Association loi 1901
Siège social : 2, allée Maurice Carême
28000 CHARTRES

Exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE O.C.C.E. D'EURE ET LOIR

Association loi 1901

Siège social : 2, allée Maurice Carême
28000 CHARTRES

Exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E d'Eure et Loir à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 320 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 324 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 327 sur 339 lors de l'exercice précédent) ;
- Au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 1 097,87 € le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 1 compte rendu financier comptabilisé ; ce montant libellé "erreurs créditrices", est inclus dans le poste "autres dettes". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 4 février 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE D'EURE ET LOIR

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	804	804			Fonds propres (avant affectation)	138 918	139 222
Terrains					Report à nouveau	1 324 414	1 268 778
Constructions					Résultat de l'association	330 263	53 010
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	46 429	45 404	1 025	1 646	Total	1 793 595	1 461 010
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE	8 000		8 000		Fonds dédiés		
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		
Total	55 233	46 208	9 025	1 646	Provisions pour charges	7 134	6 304
					Total	7 134	6 304
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 491		1 491	1 670	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	940		940	887	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	3 771		3 771	219	Fournisseurs	7 840	6 066
Autres créances (dont erreurs débitrices)	665		665	3 029	Dettes fiscales et sociales	4 612	5 946
Trésorerie	1 803 827		1 803 827	1 478 383	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	1 019		1 019	448	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	7 556	6 958
Total	1 811 712		1 811 712	1 484 637	Produits constatés d'avance		
					Total	20 008	18 969
TOTAL	1 866 945	46 208	1 820 738	1 486 283	TOTAL	1 820 738	1 486 283

OCCE D'EURE ET LOIR

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	586 596	780 067
Ventes de produits	753 511	849 111
Prestations de service et animations	278 119	410 464
Subventions d'exploitation	537 023	850 955
Dons et Mécénat		1 051
Contributions financières	2 269	2 130
Autres produits	86 759	199 637
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	2 244 277	3 093 416
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	467 270	566 474
Variation des stocks de fournitures à céder	180	-838
Autres achats et charges externes	1 123 019	2 193 456
Aides financières		
Impôts et taxes	1 505	1 299
Salaires	22 820	22 199
Charges sociales	7 945	9 337
Cotisations reversées	45 179	45 586
Autres charges	170 073	176 972
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	40 908	66 773
Dotations aux dépréciations et provisions	830	1 070
Report en fonds dédiés		
Total	1 879 727	3 082 327
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	364 550	11 089
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	11 652	23 021
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	11 652	23 021
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	11 652	23 021
RESULTAT COURANT (I + II)	376 201	34 110
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	49 893	106 291
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	49 893	106 291
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	95 831	87 391
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	95 831	87 391
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-45 939	18 900
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	330 263	53 010
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	95 076	140 003
Total	95 076	140 003
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	95 076	140 003
Total	95 076	140 003

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE D'EURE ET LOIR

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 820 737,51 €	1 486 282,69 €
Résultat de l'exercice :	330 262,76 €	53 009,82 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	324	339
dont coopératives et foyers agrégés :	320	327
dont coopératives et foyers non agrégés :	4	12
Nombre de coopérateurs :	35 954	36 814
Heures de bénévolat du siège départemental	235	496
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	3 222	4 595
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	2	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	95 076 €	140 003 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE D'EURE ET LOIR

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	330 262,76	{ dont }	-1,20 pour le siège départemental
			330 263,96 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	664,81	{ dont }	664,81 pour le siège départemental
			0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	7 555,56	{ dont }	6 457,69 pour le siège départemental
			1 097,87 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			1 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	1 803 827,19	{ dont }	148 051,29 pour le siège départemental
			1 655 775,90 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			5 174,30 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	40 907,61	{ dont }	1 100,44 pour le siège correspondant aux amortissements
			39 807,17 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			124,40 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	2 305 821,34	{ dont }	104 679,84 pour le siège départemental
			2 277 363,98 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 116,76 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 975 558,58	{ dont }	104 681,04 pour le siège départemental
			1 947 100,02 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 084,69 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			1 032,07 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,7	0,7
Total	1,7	1,7

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops :		
Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	306	324
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	94%	96%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	309	310
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	1	7
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	314	329
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	15
Participants aux séances de formation (estimation)	13	17

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE D'EURE ET LOIR

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	804	804			Fonds propres (avant affectation)	138 918	139 222
Terrains					Résultat du siege de l'association	-1	-304
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	138 917	138 918
Autres immobilisations corporelles	46 429	45 404	1 025	1 646	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Prêts OCCE	8 000		8 000		Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	7 134	6 304
Total	55 233	46 208	9 025	1 646	Total	7 134	6 304
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 491		1 491	1 670	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	940		940	887	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	3 771		3 771	219	Fournisseurs	7 840	6 066
Autres créances	665		665	3 029	Dettes fiscales et sociales	4 612	5 946
Trésorerie	148 051		148 051	156 292	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	1 019		1 019	448	Autres dettes	6 458	6 958
Total	155 937		155 937	162 546	Produits constatés d'avance		
TOTAL	211 169	46 208	164 962	164 192	Total	18 910	18 969
					TOTAL	164 962	164 192

OCCE D'EURE ET LOIR

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	76 234	77 319
Ventes de produits	1 452	1 597
Prestations de service et animations	13 089	11 892
Subventions d'exploitation	2 100	3 820
Dons et Mécénat		1 051
Contributions financières	2 269	2 130
Autres produits	94	123
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	95 238	97 932
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 020	1 930
Variation des stocks de fournitures à céder	180	-838
Autres achats et charges externes	28 651	34 725
Aides financières		
Impôts et taxes	1 505	1 299
Salaires	22 820	22 199
Charges sociales	7 945	9 337
Cotisations reversées	40 628	42 031
Autres charges		
Dotations aux amortissements	1 100	1 186
Dotations aux dépréciations et provisions	830	1 070
Reports en fonds dédiés		
Total	104 679	112 938
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-9 441	-15 007
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	9 420	14 632
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	9 420	14 632
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	9 420	14 632
RESULTAT COURANT (I + II)	-22	-375
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	23	127
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	23	127
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2	56
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	2	56
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	20	71
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-1	-304
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	6 463	13 640
Total	6 463	13 640
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	6 463	13 640
Total	6 463	13 640

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un déficit de **-1.20€**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	803,92			803,92
Terrains				
Constructions et agencements	568,52			568,52
Matériel d'activités	11 306,64			11 306,64
Agencements & aménagements divers				
Matériel de reprographie	12 668,84			12 668,84
Matériel informatique & matériel de bureau	19 731,99	479,99		20 211,98
Mobilier de bureau	1 672,82			1 672,82
Immobilisations en cours				
Total	46 752,73	479,99		47 232,72

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

L'investissement de l'exercice est :

- ❖ Unité Centrale DELL (poste secrétariat)

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	803,92			803,92
Constructions et agencements	5%	513,26	54,95		568,21
Matériel d'activités	33% à 20%	10 642,99	360,25		11 003,24
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de reprographie	25%	12 668,84			12 668,84
Matériel informatique	33%	18 805,34	685,24		19 490,58
Mobilier de bureau	20%	1 672,82			1 672,82
Total		45 107,17	1 100,44		46 207,61

2. Immobilisations financières

Avances de trésoreries aux coopératives

8 000.00

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives scolaire. Il sont évalués selon la méthode « premier rentré-premier sorti »

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et fovers coopératifs affiliés	940,00		940,00
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	940,00		940,00

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

UR Centre Val de Loire	391.54€
Fédération OCCE	<u>3 739.33€</u>
	3 770.87€

6. Autres créances

Prévoyance	16.81€
Chèques déjeuner	<u>648.00€</u>
	664.81€

7. Trésorerie

Livret OBNL TRIPLEX	801 808.20€
Livret TONIC OBNL 84M	700 000.00€
Dette centralisateur	- 1 500 000.00€
Crédit Mutuel (compte courant)	55 755.92€
Crédit Coopératif	11.08€
Livret BLEU	79 528.28€
Caisse du siège	96.18€
Intérêts courus à recevoir	<u>10 851.63€</u>
	148 051.29€

8. Charges constatées d'avance

Tickets restaurant	648.00
La Poste (timbres)	<u>253.93€</u>
	1 018.93€

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	6 304,27	830,00		7 134,27
Provisions pour charges	6 304,27	830,00		7 134,27
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	6 304,27	830,00		7 134,27

Dotations / reprises d'exploitation	830,00
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	830,00

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

Néant

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Dettes Fournisseurs	540.00€
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>7 300.00€</u>
	7 840.00€

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 018.29€
Urssaf	838.20€
Retraite complémentaire	472.34€
Charges sur congés payés	376.36€
Uniformation	334.56€
Impôt sur les produits financiers	<u>1 572.63€</u>
	4 612.38€

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Fédération Nationale	<u>0.00€</u>
	0.00€

8. Autres dettes

Fonds des coopératives fermées	6 336.69€
Compte d'attente	<u>121.00€</u>
	6 457.69€

9. Produits constatés d'avance

Néant	<u>0.00€</u>
	0.00€

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	35 954	36 814
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,99 €	0,99 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	76 222,48	77 309,40
Cotisations versées à la Fédération	40 628,02	40 863,54
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	40 628,02	40 863,54

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subvention Conseil Régional	2 100,00	3 675,00
Subventions communes		
Autres subventions		
Total	2 100,00	3 675,00
Dont versées aux coopératives		

3. Contributions financières

Contributions Fédération Nationale OCCE	
• Honoraires CAC 19/20	2 130.00
• CNEA	<u>139.33</u>
	2 269.33

4. Produits exceptionnels

Fermeture de coopératives	<u>22.53€</u>
	22.53€

5. Charges exceptionnelles

Régularisations diverses	<u>2.13€</u>
	2.13€

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Chartres, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 2 Allée Maurice Carême 28000 CHARTRES (environ 178m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 235 heures de travail valorisées à 6 462.50€ sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

6. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Crédit Mutuel**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque **Le Crédit Mutuel (convention du 07/10/2010)**. Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	295	312
Livret OBNL TRIPLEX	801 808.20€	500 000.00€
Tonic OBNL 84M	700 000.00€	700 000.00€
TOTAL PLACEMENTS	1 501 808.20€	1 200 000.00€
Montant des intérêts perçus (avant impôts)	8 939.22€	14 041.38€
Montant de l'impôt sur les sociétés	-1 028.29€	-883.18€
MONTANT DES INTERETS PERCUS	7 910.93€	13 158.20€
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%